



30/06/2023

<b><u>Livre I<sup>er</sup> du code de l'artisanat – Activités relevant du secteur des métiers et de l'artisanat et conditions de leur exercice</u></b>	
	<b>Nouvel article</b> Art. L.124-1
<b>Code du commerce</b> Art. L.123-10	Art. L. 111-3 (RV)
<b>Code du commerce</b> art. L. 123-36 à L. 123-57	Art. L. 111-2 (RV)
<b>Code de la route</b> art. L. 323-1	Art. L. 125-1 (RV)
<b>Code de la santé publique</b> art. L. 4364-1 à L. 4364-7	L. 125-3 (RV)
<b>Code de la santé publique</b> art. L. 4393-1 à L. 4393-7	L. 125-2 (RV)
<b>Code des transports</b> art. L 3441-1	L. 134-32 (RV)
<b>Code des transports</b> art. L. 4430-1 à L. 4431-2	L. 125-6 (RV)
<b>Code des transports</b> art. L_3121_1	L. 125-5 (RV)
<b>Code des transports</b> art. 4431_1_et_4431_2	L. 134-31 (RV)
<b>Code général des Collectivités territoriales</b> art. L. 2223-45	L. 125-4 (RV)
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 1	L. 134-1
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 1er-1	L. 134-2
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 2	L. 134-3

<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 3</p>	L. 134-4
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 4</p>	L. 134-2
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 5</p>	L. 134-5
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 6</p>	L. 134-6
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 7</p>	L. 134-7
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 8</p>	L. 134-8
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 9</p>	L. 134-9
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 10</p>	L. 134-10
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 11</p>	L. 134-11
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 14</p>	L. 134-12
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b></p>	L. 134-13

art. 15	
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 16	L. 134-14
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 17	L. 134-15
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 18	L. 134-16
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 19	L. 134-17
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 20	L. 134-18
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 21	L. 134-19
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 22	L. 134-22
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 23	L. 134-23
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 24	L. 134-24
<b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 25	L. 134-25

<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 26</p>	L. 134-26
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 27</p>	L. 134-28
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 28</p>	L. 134-29
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 29</p>	L. 134-20
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 33</p>	L. 134-27
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 34</p>	L. 134-21
<p><b>Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale</b> art. 69</p>	L. 134-30
<p><b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 16, I</p>	L. 121-1
<p><b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 16, II alinéa 3</p>	L. 122-1
<p><b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 16, II alinéas 1 et 2</p>	L. 121-3
<p><b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b></p>	L. 121-2

art. 16 , III	
<b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 16, IV bis	L. 151-1
<b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 17	L. 123-1
<b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 17-1, I et III	L. 123-2
<b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 17-1, II et III	L. 123-3
<b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 19, I alinéas 1, 2 et 5 et IV alinéa 1	L. 111-1
<b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 19, I alinéas 3, 4 et 5	L. 112-1
<b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 19, IV 2ème alinéa et V	L. 131-1
<b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 22	L. 133-1
<b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 22-2	L. 132-1
<b>Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 23-1, I	L. 141-1

Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat art. 23-1, II	L. 141-2
Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat art. 23-1, III	L. 141-3
Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat art. 23-1, IV	L. 141-4
Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat art. 23-1, V	L. 141-5
Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat art. 23-1, VI	L. 141-6
Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat art. 24, I <sup>o</sup>	L. 151-2
Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat art. 24, II	L. 151-3
Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat art. 24, III	L. 151-4
Loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat art. 24, IV	L. 151-5
<b><u>Livre 2 du code de l'artisanat – Personnes relevant du secteur des métiers de l'artisanat</u></b>	
	<b>Nouvel article</b> L. 242-3
<b>Code du commerce</b> art. L. 121-4 à L. 121-8	L. 231-3 (RV)

<b>Code du commerce</b> art. L. 526-4	L. 231-2 (RV)
<b>Code de la consommation</b> art. L. 122-17 et L. 122-18	L. 242-1 (RV)
<b>Code de la consommation</b> art. L. 122-19 et L. 122-20	L. 242-2 (RV)
<b>Code de la consommation</b> art. L.122-21	L. 222-1 (RV)
<b>Code de l'artisanat</b> art. 4 bis	L. 214-1
<b>Code général des impôts</b> art. 244 Quater O	L. 212-3 (RV)
<b>Décret n°2017-978 du 10 mai 2017 relatif à la qualité d'artisan cuisinier</b> art. 2	non repris
<b>Décret n°2017-978 du 10 mai 2017 relatif à la qualité d'artisan cuisinier</b> art. 3	non repris
<b>Loi n°73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat</b> art. 48 et 49	L. 211-2 (RV)
<b>Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 20	L. 212-2
<b>Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 21 IV	L. 213-1
<b>Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 21, I alinéa 1	L. 251-1
<b>Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 21, I alinéa 3 et alinéa 4 dernière phrase	L. 221-1
<b>Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 21, I alinéa 4, 1ère phrase	L. 231-1

<b>Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 21, III	L. 241-1
<b>Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 24, I3°	L. 241-2
<b>Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat</b> art. 21 I alinéa 2	L. 212-1
<b>Ordonnance n° 2003-1213 du 18 décembre 2003 relative aux mesures de simplification des formalités concernant les entreprises, les travailleurs indépendants, les associations et les particuliers employeurs</b> art. 8, II et III	L. 252-1
<b><u>Livre 3 du code de l'artisanat – Institutions du secteur des métiers et de l'artisanat</u></b>	
<b>Code de l'artisanat</b> art. 5	L. 321-1
<b>Code de l'artisanat</b> art. 5-1, al 1	L. 311-1
<b>Code de l'artisanat</b> art. 5-1, al2, 1ère phrase	L. 311-3
<b>Code de l'artisanat</b> art. 5-1, al 3	L. 311-2
<b>Code de l'artisanat</b> art. 5-1 alinéa 2 2ème et 3ème phrase, alinéa 2 2ème et 3ème phrase	L. 321-1
<b>Code de l'artisanat</b> art. 5-2, III 1ère phrase	L. 311-1
<b>Code de l'artisanat</b> art. 5-2, III bis	L. 311-2
<b>Code de l'artisanat</b> art. 5-3	L. 321-1
<b>Code de l'artisanat</b> art. 5-7 alinéa 2	L. 331-2
<b>Code de l'artisanat</b>	L. 331-1

art. 5-7 alinéa 1	
<b>Code de l'artisanat</b> art. 5-8	L. 332-1
<b>Code de l'artisanat</b> art. 8 alinéas 1 et 2	L. 322-1
<b>Code de l'artisanat</b> art. 8 alinéa 3	L. 322-3
<b>Code de l'artisanat</b> art. 17, al 2 3 4 5	L. 323-1
<b>Code de l'artisanat</b> art. 19, II al 5	L. 323-2
<b>Code de l'artisanat</b> art. 19 ter, alinéas 1 et 2	L. 312-5
<b>Code de l'artisanat</b> art. 19 quater alinéa 1, alinéa 1	L. 311-1
<b>Code de l'artisanat</b> art. 26 I et II 1ère phrase, I	L. 312-4
<b>Code général des impôts</b> art. 1601, alinéa 12	L. 312-3
<b>Code général des impôts</b> art. 1601, alinéas 10 et 11	L. 312-2
<b>Code général des impôts</b> art. 1601, alinéas 8 et 9	L. 312-1
<b>Décret n° 66-137 du 7 mars 1966 relatif à CMA France</b> art. 17	L. 312-4
<b>Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises</b> art. 72	L. 321-2
<b>Décret n° 99-433 du 27 mai 1999 relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental et à l'élection de leurs membres</b> art. 32 alinéa 4	L. 322-2
<b><u>Livre 5 du code de l'artisanat – dispositions particulières à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique, à la Réunion et à Mayotte</u></b>	
<b>Code de l'artisanat</b> art.17 (pour la seule mention Outre-mer)	R.511-4

<b>Code de l'artisanat</b> art.19 (pour la seule application Outre-mer)	R.511-6
<b>Code de l'artisanat</b> art 20-1 (pour la seule mention Outre-mer)	D.511-7
<b>Code de l'artisanat</b> art.81	L.512-4, L.521-9, L.522-9
<b>Code de l'artisanat</b> art.81 bis	L.511-1, L.511-2, L.512-1, R.511-1, R.511-2, R.512-6, R.512-1, R.512-4.
<b>Code de l'artisanat</b> art.81 ter	R.523-2 (4°)
<b>Décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers</b> art.29	L.511-1, L.511-2, L.512-1, R511-1, R.511-2, R.512-4
<b>Décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers</b> Art. 29-1	L.523-2 R.523-2, R.523-4, R.523-5
<b>Décret n° 99-433 du 27 mai 1999 relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental et à l'élection de leurs membres</b> Art.1 et art 4 bis (pour la seule application à l'Outre-mer)	R.511-3, R.511-5
<b>Décret n° 99-433 du 27 mai 1999 relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental et à l'élection de leurs membres</b> Art.25 II	Non repris
<b>Décret n° 99-433 du 27 mai 1999 relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental et à l'élection de leurs membres</b> Art.36 et 36-1 (vote à l'urne)	Abrogés sans reprise